

Aménagement de la section Agen Nord de la RN21

Réunion publique du 29 novembre 2022

Pont-du-Casse



La réunion publique sur l'aménagement de la section Agen Nord de la RN21 s'est déroulée à Pont-du-Casse le 29 novembre 2022 entre 18h30 et 20h30 et a réuni 160 personnes. Elle fait suite à la concertation préalable du public qui s'est tenue du 7 février au 20 mars 2022. Elle s'est déroulée en présence de monsieur Jean-Noël Chavanne, préfet de Lot-et-Garonne, des représentants de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, mesdames Isabelle Lasmoles et Béatrice Panconi et monsieur Michel Gardère et de madame Hanta Givet, du bureau d'étude Arcadis.

Introduction de la réunion

Christian Delbrel, maire de Pont-du-Casse, a souligné dans son mot d'accueil l'investissement du préfet afin de concrétiser ce projet attendu par le territoire depuis plus de 40 ans. Il a également remercié la DREAL pour son travail ainsi que les élus locaux pour leur présence à cette réunion.

Jean-Noël Chavanne, préfet de Lot-et-Garonne, a ensuite souligné l'importance de la concertation pour éclairer les décisions de la DREAL. Il a rappelé que cette nouvelle réunion, qui fait suite à la concertation réglementaire qui s'est tenue entre le 7 février et le 20 mars 2022, a été organisée à la demande du garant pour présenter au public les enseignements de la concertation tirés par le maître d'ouvrage et les suites données au projet.

Il a précisé qu'à ce stade des études, toutes les options doivent être étudiées par l'Etat maître d'ouvrage pour éclairer les décisions qui sont à prendre, sans que cela préjuge en aucune manière des choix qui seront faits.

Il a conclu son propos en indiquant que les échanges lors de cette réunion supplémentaire, voulue pour mieux informer et entendre chacun des participants, contribueront à déterminer les modalités de poursuite de ce projet.

Présentation par la DREAL

Isabelle Lasmoles, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine a rappelé le déroulé de la concertation ainsi que les grandes lignes du projet qui a pour objectif d'améliorer la sécurité, de fiabiliser les temps de parcours et d'améliorer le cadre de vie sur la section Agen Nord de la RN21.

Béatrice Panconi a présenté le bilan du garant et les enseignements tirés par l'État suite à la concertation. D'ores et déjà, quelques grandes orientations se dessinent pour la suite du projet :

- L'opportunité du projet a été confirmée et le tracé court n°1 a fait le plus large consensus. Il a donc été retenu comme variante de référence pour la suite des études.
- Une étude complémentaire demandée par le garant pour un aménagement sur place au droit de Galimas a été réalisée. Elle est présentée au public à cette réunion.
- Des propositions de combinaisons de tracés ont été étudiées puis écartées car elles ne remplissaient pas les objectifs attendus du projet.

De plus, des demandes d'optimisations et d'adaptations (pour les rétablissements, pour le déplacement d'un giratoire...) ont été analysées par la DREAL.

Ces différents points sont présentés dans le diaporama de la réunion publique.

Synthèse des échanges avec le public

Choix de la variante

Le choix du tracé court n°1 comme variante préférentielle est apparu comme le plus pertinent dans plusieurs interventions. Le président du Grand Villeneuvois, Guillaume Lepers a rappelé que sa commune et son intercommunalité s'étaient exprimées en faveur d'un tracé long, mais il entend les arguments qui ont conduit les communes à opter pour les tracés courts.

Secteur de Galimas (La Croix-Blanche)

Les 2 options présentées par l'État dans le secteur de Galimas - aménagement sur place ou tracé neuf – ont suscité de nombreuses interventions du public. Il a été rappelé à plusieurs reprises que l'étude complémentaire pour un aménagement sur place a été réalisée à la demande du garant. Monsieur Lepers a d'ailleurs rappelé qu'explorer toutes les pistes permettrait de sécuriser les futures étapes du projet.

Dans le cas d'un aménagement sur place, une part importante des accès à la RN21 seraient supprimés. Le principal rétablissement serait créé sur le chemin de Cazotte. De nombreuses inquiétudes ont été exprimées quant aux problèmes de sécurité qu'impliquerait une hausse de circulation sur ce chemin, alors que beaucoup de familles avec enfants habitent dans le lotissement (170 habitations). Si l'aménagement sur place était choisi, la DREAL confirme qu'un redimensionnement du chemin serait envisagé. Les propositions de rétablissements alternatifs au chemin de Cazotte pourraient être étudiées, mais l'objectif d'un aménagement sur place est de limiter l'artificialisation supplémentaire. Dès lors, la réutilisation des voiries existantes est privilégiée.

Il a été souligné que l'arrêt de bus situé en bordure de l'actuelle RN21 au niveau de la route de Castillou est utilisé quotidiennement par une quarantaine d'enfants qui ne pourraient plus y accéder en cas d'aménagement sur place. Dans le cas d'un aménagement en tracé neuf, la DREAL confirme que l'arrêt de bus n'aurait pas forcément de raison d'être déplacé car il serait toujours accessible par le chemin de Castillou. Dans le cas d'un aménagement sur place, l'arrêt de bus devrait être déplacé à proximité du rond-point et l'accès se ferait par le chemin de Cazotte, en parallèle accès piétons et cycles. Ce sujet mérite une attention particulière et sera à traiter ultérieurement avec les autorités organisatrices des transports. Des optimisations des arrêts de bus, en fonction du tracé défini, seront alors étudiées.

Toujours dans l'hypothèse d'un aménagement sur place, la modification des voies d'accès à certaines habitations poserait des problèmes d'aménagement : les espaces de parking se retrouveraient du mauvais côté de l'habitation, sans accès à la voirie, avec un risque de dévalorisation des biens. Si des réaménagements étaient rendus nécessaires, l'État les prendrait en charge.

Concernant les protections acoustiques, la DREAL devra respecter la réglementation en vigueur. Dans le cas de l'aménagement sur place, des murs antibruit ne pourraient pas toujours être installés par manque de place, mais des protections de façade (réfection des menuiseries des maisons) pourraient être réalisées.

Un agriculteur a exposé sa situation, avec une segmentation des parcelles exploitées en cas de réalisation d'une déviation à Galimas.

Secteur du Roudé (Foulayronnes)

Les aménagements au secteur du Roudé ont aussi été plusieurs fois évoqués. La crainte que l'emprise de la nouvelle RN21 impacte les parcelles des habitations a été exprimée. La DREAL confirme que l'emprise ne serait pas beaucoup plus large car l'aménagement au niveau des habitations se fait sur le tracé existant. Les normes de protections acoustiques seront les mêmes que pour la création d'une nouvelle route.

Interrogée sur les raisons ayant conduit à écarter un tracé long dans ce secteur, la DREAL a précisé que ce tracé était complexe en termes d'impact paysager et de géotechnique, à cause des risques de mouvements de terrain.

Les questions d'accessibilité du Roudé, dont les accès à la nouvelle RN21 seront supprimés, ont également été soulevées. La route d'Allot sera utilisée pour raccorder le secteur du Roudé par l'Allée de Pech de Bedel vers Agen. La DREAL souligne que la suppression des accès est un gage de sécurité mais qu'en contrepartie, elle peut entraîner des allongements en distance, voire en temps de parcours.

Concernant la phase de travaux et la redirection du trafic sur le secteur, la DREAL ne peut pas donner de précision car le projet n'est pas à un stade assez avancé. Il faudra attendre la déclaration d'utilité publique, puis le projet technique, pour les questions liées aux travaux.

Rétablissement routiers

L'ensemble des accès seront rétablis en tout état de cause et quel que soit le parti d'aménagement retenu, dans un dialogue avec les riverains le moment venu dans le cadre de l'approfondissement des études.

Cheminements cyclables

Un représentant des associations Villeneuvois à Vélo et Vélocité en Agenais a souligné que les habitants d'Artigues auraient des difficultés à se rendre à pied ou à vélo à Foulayronnes, le secteur du Roudé ne disposant pas de passage inférieur ou supérieur pour traverser la nationale. La DREAL a expliqué que les vélos pourront emprunter l'actuelle RN21 qui sera déchargée de trafic actuel, requalifiée et donc plus sécurisée pour les cycles et les piétons. Même s'il est allongé, le cheminement sera donc fortement amélioré. À Foulayronnes, des aménagements pourront être étudiés pour sécuriser la traversée des cyclistes et des piétons sur le giratoire.

Gouvernance et concertation

Concernant la concertation préalable du public de février et mars 2022, un habitant de Foulayronnes indique qu'il n'en a pas été informé et n'a donc pas pu s'exprimer. Le préfet le regrette mais évoque le bilan du garant qui confirme que la communication et l'annonce de la concertation avaient bien été relayées à la population.

En matière de financement, l'État a précisé que le projet devrait être financé dans des conditions équivalentes aux autres sections de la RN21, avec 60% par l'État et le reste par les collectivités (26% pour le Conseil départemental, 11% pour l'agglomération d'Agen et 2,5% pour l'agglomération du Villeneuvois).

Des interrogations ont porté sur la gouvernance du projet : Qui prendra les arbitrages ? Dans combien de temps, pourront-ils être remis en question par la suite... ?

Le choix du parti d'aménagement sera fait par le ministère chargé des transports d'ici le début d'année 2023. C'est ce parti d'aménagement qui fera l'objet d'approfondissements pour être présenté à l'enquête publique en 2024. Lors de celle-ci, chacun pourra s'exprimer sur les choix d'aménagement.

Interrogé sur la possibilité pour un élu de s'exprimer sur le projet alors qu'il est concerné à titre personnel, le préfet a répondu que, dans le cadre de la concertation, un élu était autorisé à s'exprimer comme tout citoyen ou propriétaire concerné.

Agriculture

Plusieurs agriculteurs s'inquiètent du dimensionnement des voiries de rétablissement à utiliser dans le cas où une parcelle serait sectionnée, les machines agricoles étant de plus en plus imposantes.

La DREAL a répondu que la nouvelle RN21 ne sera effectivement plus accessible aux véhicules agricoles. Elle confirme que les rétablissements seront dimensionnés pour le passage de ces engins, ce qui incite notamment à privilégier les passages supérieurs aux passages inférieurs. Certains temps de parcours pourraient toutefois être allongés.

En ce qui concerne l'impact sur le foncier agricole, la DREAL travaille avec la Chambre d'agriculture et la SAFER pour rechercher des solutions de compensation. Sur ce projet, l'hypothèse d'un aménagement foncier (remembrement) paraît peu probable.

Autres sujets abordés

Il existe une grotte et une source sur la commune d'Artigues, du côté de Pont-du-Casse, qui ne fait l'objet d'aucune valorisation sur le plan patrimonial. La DREAL n'en avait pas connaissance et approfondira les études sur le secteur.

L'installation des Horlogers du Temps, avec sa voirie d'accès à relier au rond-point de La Croix-Blanche n'est pas prise en compte dans le dimensionnement du rond-point. En effet, le projet est trop peu avancé, alors que les travaux du giratoire débuteront début 2023.

Une optimisation du rétablissement au niveau du secteur de la Tuquette/Lagauge a été proposée. La DREAL se rapprochera des habitants du quartier pour étudier les voiries afin d'améliorer la desserte.

Conclusion de la réunion

En conclusion de la réunion, le Préfet a rappelé que la concertation n'était pas terminée et qu'elle serait poursuivie, sur le terrain notamment, jusqu'à l'enquête publique, qui elle-même fait partie de la concertation.

Il a souligné la qualité du travail de la DREAL et a confirmé sa volonté de faire avancer ce projet important et très attendu par le territoire en respectant la qualité de vie des habitants et l'environnement.